

Comité d'experts sur l'avenir de la recherche dans l'Arctique et le Nord canadiens

S'appuyant sur le leadership nordique existant, la souveraineté autochtone et l'autodétermination, le **comité d'experts sur l'avenir de la recherche dans l'Arctique et le Nord canadiens** définit les éléments nécessaires à la création d'un système de recherche arctique et nordique inclusif, collaboratif et efficace. Le rapport adopte une perspective nordique et reconnaît les droits et les responsabilités affirmés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

FAIRE DE LA RECHERCHE DE LA BONNE MANIÈRE

Dans tous les aspects du système de recherche – financement, infrastructure, données et éducation – les récits du Sud ont dominé, réduisant ainsi les priorités et les objectifs du Nord et conduisant à une recherche moins efficace dans l'ensemble. À l'avenir, le fait de se concentrer sur les voix du Nord – et en particulier sur celles des Autochtones du Nord – permettra de défendre les droits des peuples autochtones à l'autodétermination tout en soutenant un système de recherche arctique et nordique plus inclusif, plus collaboratif et plus efficace.

Quels sont les principaux éléments fondamentaux nécessaires pour créer un réseau scientifique arctique et nordique de premier plan au Canada qui soit inclusif, collaboratif et efficace ?

La **justice**, qui renforce le droit des peuples autochtones au leadership et à l'autodétermination en matière de recherche

La **sécurité culturelle** pour les peuples autochtones, leurs systèmes de connaissances et leurs données.

L'**accessibilité** dans tous les domaines, y compris les processus et les résultats au niveau de la communauté et de la prise de décision.

La **reddition de comptes** aux peuples autochtones du Nord, ancrée dans la responsabilité et la réciprocité.

Les voies du changement transformationnel



La transformation équitable comprend l'augmentation des **capacités** humaines, financières et infrastructurelles dans l'ensemble du système de recherche.

La capacité fait référence à la fois aux besoins cernés par les communautés autochtones elles-mêmes et à la capacité des non-Autochtones à respecter les droits des premières : il s'agit d'échanger de manière éthique avec les peuples autochtones.

Le changement transformationnel dans la recherche implique un transfert de **l'influence** décisionnelle du Sud vers le Nord.

L'influence comprend le leadership des Autochtones du Nord dans la recherche, sans quoi tout changement reste superficiel.



FINANCEMENT

- Une vision à long terme de la recherche élaborée conjointement par tous les acteurs
- Des volets de financement flexibles et spécialisés, adaptés au contexte nordique
- Des critères d'admissibilité élargis qui favorisent l'inclusion
- Un suivi continu des pratiques de recherche et de leurs résultats socioéconomiques
- Une représentation des perspectives et des priorités des populations autochtones au sein des organes décisionnels

INFRASTRUCTURE

- La valorisation du leadership autochtone dans le développement de l'infrastructure de recherche
- La responsabilité de l'évaluation éthique et de l'approbation de la recherche revenant aux établissements autochtones
- Le respect des orientations visant à garantir que les chercheurs consultent les populations autochtones, qu'ils collaborent adéquatement avec eux et que la recherche leur apporte des avantages
- La reconnaissance des droits et des systèmes de connaissances autochtones par les chercheurs non autochtones
- Des services sociaux, culturels et de santé appropriés et bien soutenus

Acteurs du système de recherche : gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; bailleurs de fonds; peuples, gouvernements et organisations autochtones; établissements d'enseignement postsecondaire et de recherche; chercheurs nationaux et internationaux

DONNÉES

- Les peuples autochtones possèdent et contrôlent leurs données et leurs connaissances
- Les programmes de recherche intègrent des accords de partage et de propriété des données ou des accords d'accès et de partage des avantages
- Les dispositions relatives à l'intendance des données incluent une reddition de comptes aux peuples autochtones
- L'accès des peuples autochtones aux données est maintenu
- Les informations sont offertes dans des formats et des langues accessibles
- Les communautés déterminent les approches les plus appropriées pour le partage des données

ÉDUCATION

- L'éducation à tous les niveaux est efficace, fait l'objet d'une reddition de comptes et est culturellement pertinente
- Diverses approches pédagogiques, comme l'apprentissage sur le terrain et l'échange d'informations orales, sont reconnues et affirmées
- Soutien de programmes d'éducation accrédités et dirigés par des Autochtones, permettant d'améliorer le niveau de scolarité dans le Nord
- Formation obligatoire sur l'histoire et les peuples du Nord pour les chercheurs du Sud et les établissements qui entreprennent des recherches

Le Nord n'est pas seulement un lieu de recherche. C'est la patrie des peuples autochtones et des autres habitants du Nord, ainsi que l'habitat des plantes et des animaux qui peuplent la région arctique dans toute sa diversité. Les voix et le leadership du Nord – des peuples autochtones du Nord en particulier – sont au centre de la transformation du système de recherche.